

## POUR NOUS JOINDRE

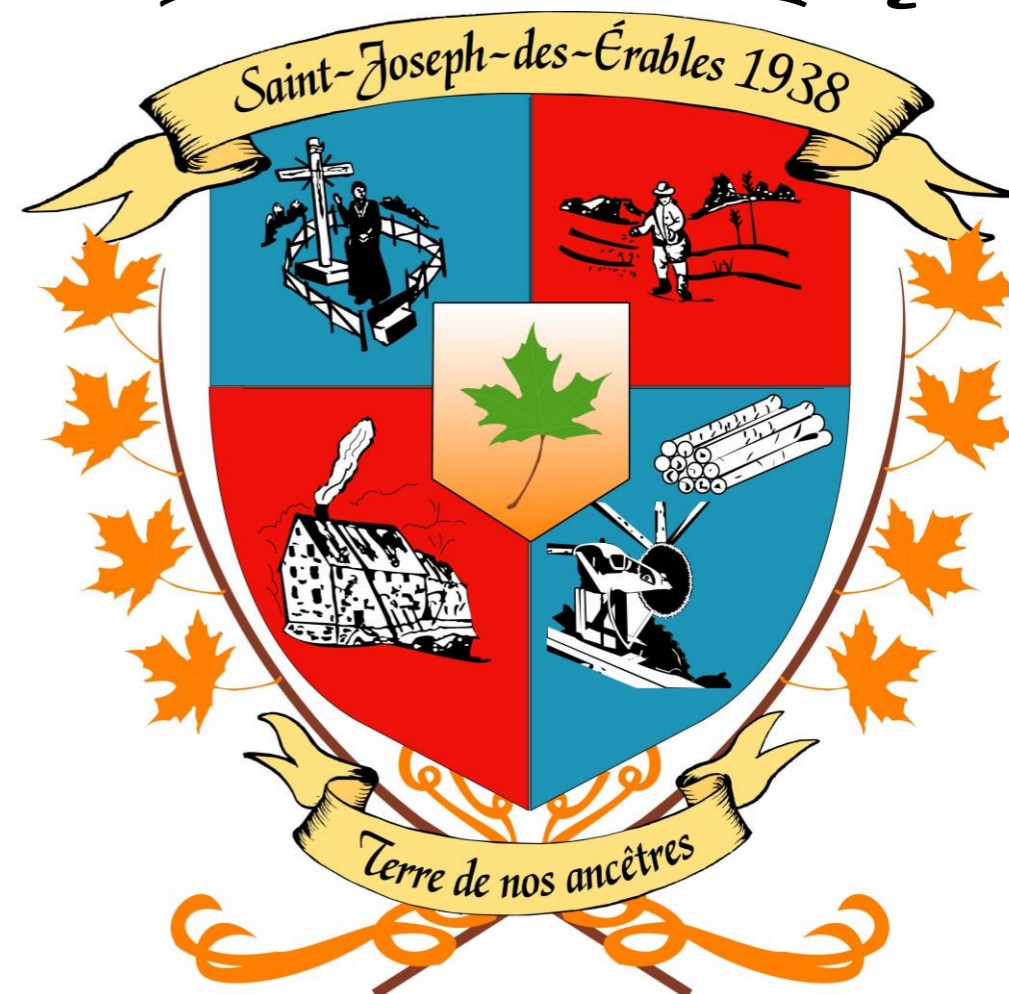
### DIRECTRICE MUNICIPALE :

Marie-Josée Mathieu ..... 418-397-4772  
Télécopieur ..... 418-397-1555  
Courriel.....municipalite@stjosephdeserables.com  
Site internet.....www.stjosephdeserables.com

Heures d'ouverture du bureau municipal :  
du lundi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Volume 33, numéro 5, juin 2019

# Bulletin municipal



370A, rang des Érables, Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0  
[www.stjosephdeserables.com](http://www.stjosephdeserables.com)  
Rédaction : Sophie Fortier

## Le mot du maire

Bonjour à tous,

Le 14 juin dernier, j'ai participé à la conférence de presse qui a eu lieu dans les locaux du CLD Robert-Cliche. Lors de l'occasion, le conférencier de la 21<sup>ème</sup> édition de la soirée des Sommets a été dévoilé. Il s'agit de monsieur Louis Jacques, citoyen de Saint-Joseph-des-Érables, c'est une personnalité d'affaire, une personne engagée envers sa communauté, bref c'est un excellent choix!



Jeannot Roy, maire

La soirée des Sommets se tiendra le mercredi 23 octobre 2019 à l'Hôtel National de Tring-Jonction. Je vous invite à réserver vos billets. C'est une belle occasion, un moment précieux pour les jeunes de prendre en exemple d'une personnalité tenace, de connaître son histoire, ses épreuves, ses réussites! Ces conférences sont toujours extrêmement intéressantes, je vous attends en grand nombre.

Salutations!

### **Rapport sur le déneigement**

Au 30 avril, les dépenses de la saison de déneigement 2018-2019 s'élèvent à 123 030, 91 \$ comparativement à 103 677, 16 \$ pour la saison 2017-2018.

### **Rapport budgétaire semestriel**

Les membres du Conseil prennent connaissance du premier rapport budgétaire de l'année 2019 qui révèle qu'en date du 22 mai 2019, les dépenses s'élèvent à 366 338, 43 \$ et les recettes à 660 799, 75 \$ sur un budget de 827 440 \$.

### **Matériaux de construction et gros rebuts**

Selon l'entente d'ordure avec les Services Matrec, les objets non-courants sont ramassés lors des cueillettes régulières. Cependant, nous tenons à vous rappeler que tous les matériaux de construction, les appareils électroniques ainsi que les résidus domestiques dangereux (RDD) ne seront pas ramassés avec la cueillette régulière. Tous les citoyens de la MRC Robert-Cliche peuvent disposer gratuitement de ces rebuts pour un maximum annuel de 500 kg par adresse résidentielle. Pour toutes questions, voici les coordonnées pour les rejoindre :

Horaire	
<b>1er avril au 31 octobre</b>	<b>1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> mars</b>
Lundi au vendredi 7h à 17h30 – samedi 8h à 16h30	Lundi au vendredi 7h à 17h30
184, 181e Rue (Parc industriel), Beauceville Information : 418-774-5275	

### **Cédule de vidange de fosse septique**

La vidange de fosse septique pour la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables se fera dans la semaine du 5 au 9 août 2019.

### **Programme Rénorégion**

Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. Vous pouvez bénéficier du programme si :

- Vous êtes propriétaire-occupant d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des défauts majeurs ;
- Le revenu annuel de votre ménage ne dépasse pas le revenu maximal admissible, lequel varie selon la région où vous habitez et la taille de votre ménage.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la MRC Robert-Cliche au 418-774-9828.

### **Prudence sur les routes**

En cette période de l'année, il y a une augmentation du nombre d'usagers sur la route. Par le fait même, l'excès de vitesse est l'une des deux principales causes d'accident sur les routes. Dépasser les limites permises, et ce même de peu augmente considérablement les risques d'accident. Non seulement vous courez le risque de recevoir une amende, mais vous mettez également en péril votre vie et celles des autres usagers de la route. Nous vous rappelons d'être vigilants et de bien planifier vos déplacements, afin d'assurer votre sécurité et celle des autres automobilistes.

### **Permis de feu**

Nous vous rappelons qu'un permis de brûlage est nécessaire pour faire brûler des branches résultant de travaux agricoles ou autre matériel constitué de bois pour tout feu ayant plus de 3 pieds par 3 pieds. Vous devez demander un permis de brûlage, au moins 24 heures à l'avance, auprès de monsieur Alain Busque, du service de sécurité incendie de la ville, au 418-389-9966. Le permis peut être suspendu pour des raisons de sécurité.

Malgré l'émission du permis de brûlage, tout incident réclamant la présence du service de sécurité incendie pourra être facturé.

De plus, il est interdit de construire ou d'installer un foyer extérieur à moins que celui-ci soit situé à plus de 2 mètres de tout bâtiment ou de la limite de propriété, qu'il soit d'une grosseur de moins d'un mètre carré et qu'il soit situé dans la cour arrière ou latérale du bâtiment principal.

### **Piscine**

Nous tenons à vous faire un petit rappel concernant l'utilisation et l'installation de piscines pour la saison estivale. Vous devez vous procurer un permis, au coût de 50 \$, pour l'installation d'une nouvelle piscine, qu'elle soit creusée, semi-creusée, hors terre ou démontable. Le règlement du Québec sur les piscines et la demande de permis sont disponibles sur le site Internet de la municipalité. Vous pouvez aussi vous procurer ces documents au bureau municipal. Pour les piscines existantes, nous vous rappelons que l'application des règles de sécurité et la plus grande vigilance sont de mises afin d'éviter que des tragédies se produisent.

### **Séance du Conseil**

La prochaine séance ordinaire du conseil aura lieu le mardi 2 juillet à 19 h 00.

## Cohabitation entre l'agriculture et le résidentiel

La municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande la collaboration des agriculteurs et agricultrices concernant l'épandage de lisier et de fumier solide. Une attention spéciale est demandée pour les fins de semaine, lors des canicules et lors des festivités dont nous prévoyons des milliers de visiteurs.

De plus, nous sollicitons votre collaboration en portant une attention particulière aux résidus qui pourraient s'échapper de vos épandeurs afin de garder nos routes propres et sécuritaires pour les usagers. Nous demandons la collaboration de tous, afin d'éviter d'établir une réglementation trop sévère dans le futur.

## Rassemblement des familles Lessard 2019



### Association des familles Lessard Inc.


Nous vous attendons au rassemblement le 11 août 2019.

**Programme :** Visite au Jardin de vos rêves, cocktail-brunch au Manoir du lac William.

**Coût :**

- Visite du Jardin et cocktail-brunch 50,00\$/personne
- Cocktail-brunch seulement 35,00\$/personne

Réservation avant le 1<sup>er</sup> août (418) 397-6599, [celimart@axion.ca](mailto:celimart@axion.ca)



**Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables**  
370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ  
**AVIS PUBLIC**

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :


**Règlement R-233-19 Règlement régissant les chemins forestiers**

Lors de la séance ordinaire du 4 juin 2019, le Conseil a adopté le règlement no 233-19 RÉGISSANT LES CHEMINS FORESTIERS.

Le présent règlement a pour objectif de régir les chemins forestiers.

Toute personne peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal de Saint-Joseph-des-Érables, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-et-unième jour du mois de juin 2019.

  
Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et Secrétaire-trésorière



## **Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables**

370-A rang des Érables  
Saint-Joseph-des-Érables (Québec) G0S 2V0

### **AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT D'ÊTRE DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM**

Second projet *no R-234-19*, adopté le 4 Juin 2019, modifiant le règlement de lotissement de la municipalité.

AVIS PUBLIC est par la présente donné :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juin 2019, le conseil a adopté le second projet de règlement *no R-234-19* modifiant le règlement de lotissement no 218-17.

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus aux heures normales du bureau.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande aux heures normales du bureau.

3. Pour être valide, toute demande doit :


- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la municipalité (370-A rang des Érables), au plus tard le **29 juin 2019**;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité (370-A rang des Érables), aux heures normales de bureau.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité pendant les heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce vingt-et-unième jour du mois de juin 2019.

  
Marie-Josée Mathieu, Directrice générale et secrétaire-trésorière